



DÉCISION N° 2021/61

PORTANT DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE

A MONSIEUR DOMINIQUE BUISSON EN MATIERE DE CONTRATS ET AVANTS-CONTRATS DE VENTE INHERENTS A L'EXECUTION DE LA CONVENTION 0338LT2017 « CAHORS – CENTRE ANCIEN »

La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret modifié n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier d'Occitanie, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2017 portant nomination de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique Buisson, directeur foncier Ouest, à l'effet de signer tous contrats et avant-contrats de vente immobilière inhérents à l'exécution de la convention foncière référencée 0338LT2017 couvrant le périmètre dit « Centre Ancien ».

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public foncier d'Occitanie et notifiée à l'intéressé.

Montpellier, le **02 SEP. 2021**

La directrice générale de l'EPF d'Occitanie

Sophie LAFENÊTRE

